

A la demande de Monsieur le Maire, un groupe de crollois ,usagers du cycle, a contacté M G. Crozes pour élaborer un Rdv afin de parcourir les pistes cyclables.

**Ce groupe** constitué de O. Renault, J. Denot et fils , H. Leininger, JY. Mayvial, F. Gigon, JP. Chollet, a répondu au RdV du 20/01/07 à 10H proposé par M Crozes, assisté de M. A Capron, représentant les services techniques de Crolles.

Ce groupe avait proposé un itinéraire et fixé l'esprit de la démarche de la visite en arrêtant le départ au Pont de Bernin/RN90.

Itinéraire : Pont de Bernin, Mairie

Mairie, Av. De Belledonne, Piscine

Rond point du Rafour, ST par Rue Jean Monnet

ST, Rond du Pré Roux, Rond Point des Ayes

puis en fonction du temps disponible : Pont du Plâtre, Pont Masson

Pont du Plâtre, Pont de l'Europe,

Rond point des pompiers, Charmanches,

et Marelle

A ce groupe, sur invitation de M Crozes, ceux sont jointes les personnes suivantes :

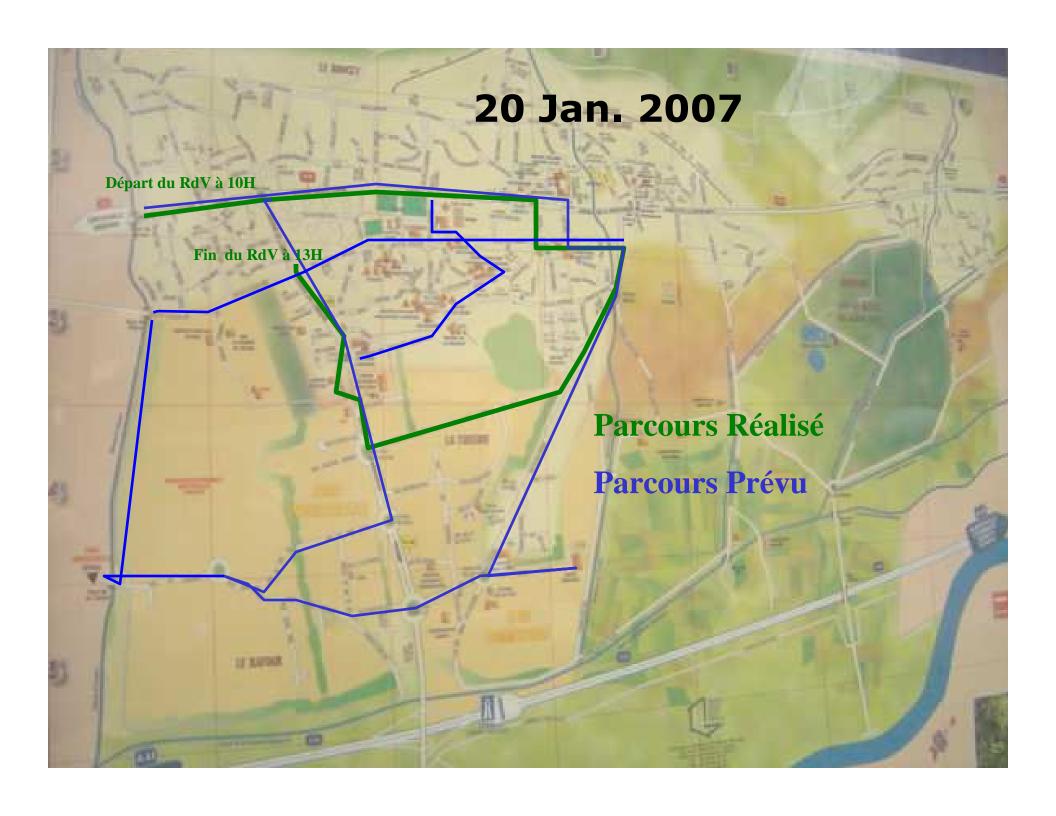
Elus de Crolles : . C.Gluekle, A. Peyronnard, D. Gettaz,

**Services Techniques** : R.Facy

Crollois: A. Monti, J. Delaunay, Ph. Lorimer

L'augmentation du groupe a été jugé positive par tout le monde.

L'ensemble des 15 personnes se déplaçant à vélo, avec gilet Fluo pour la plus part.



## Parcours de l'axe Pont de Bernin → Poste de Crolles

Dans l'esprit des élus, cet axe est une voie de circulation multifonctionnelle (piétons, cycles) non balisée, où la cohabitation doit prévaloir malgré la respectable largueur de 3,60m + 1.1m, espace jardiné en limite de la route, la qualité du revêtement et la sécurisation qui s'en dégage.

La stratégie étant de ramener les cycles par des rabattements très souvent absents, sur l'axe cyclable Pont du Plâtre -> Château via les Charmanches.

Il s'en suit une grande confusion entre les usagers (trottoir ou piste cyclable ???), remarques déjà faites en réunion de quartier.



En marge de cette stratégie, des détails ont été mentionnés :

- vitre des abris-bus non visible, de jour comme de nuit
- largueur de la voie très étroite au niveau de l'arrêt du bus
- marche de l'arrêt de bus peu visible.



Croisement de la rue Desmoulins peu signalée, bande verte laissant supposée que l'on est sur une piste cyclable ... Correctement dessinée et paysagée ....

Le rabattement sur la rue E. Piaf puis de la Bouverie serait souhaitable à réaliser.

Les bandes vertes autour du rond point de la Croix des Ayes, si elles satisfassent le législateur, sont guère praticables par les cycles : trop étroites et surtout encombrées de petits gravillons fatals aux pneus assurer un entretien par un passage de la balayeuse ?

Ce Rond point remplit correctement sa fonction de limitation de la vitesse.





L'entrée/sortie de la bande cyclable en sortie du Rond Point de la Croix des Ayes -coté Stade semblent mal conçues



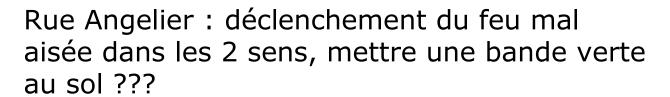
Possibilité de récupérer une partie de la bande goudronnée et de la pelouse pour assurer une continuité (Piétons /cycles) entre l'Av de l'abbaye et le stade ????



Rue de la Gifle : ce n'est pas une piste cyclable mais un « espace de cohabitation » malgré sa grande largeur...: possibilité de mettre des pictogrammes au sol ?







Indiquer clairement le rabattement des cycles par la traversé de l'avenue Curie qui doivent ensuite longer le stade pour être rabattus par la Rue Lagrange sur l'axe cyclable. Mais dans la rue Lagrange nouvellement refaite, il n'y a pas de cheminement ??????

Un effort de taille sera souhaitable entre le 690 et 730 Av Curie.



La fin de l'avenue Curie se termine encombrée par les poteaux des éclairages publics ....

Cela fait vraiment désordre ....





Pour la nouvelle poste, il serait souhaitable d'avoir de vrais parkings à vélo, autres que ceux du type devan Poste actuel et mairie et piscine ; ces parkings restent du domaine de la « symbolique ».

Le bac à fleur sur la piste cyclable (cheminement balisé et pictogramme au sol) n'est pas à sa place...





Ds l'allée des Erables, qui appartient à l'axe cyclable Nord/Sud - Lumbin, Bernin, les ralentisseurs sont à modifier. Cette liaison Pont Masson vers l'Av de l'abbaye est très appréciée.



Le passage de la place des Passages est correctement dessiné.



Le changement de rive de la rue P. Eluard est déroutant; pourquoi ne pas continuer tout droit tout en conservant la piste crée pour desservir les commerces.



Haie à tailler après le 121 de la rue Eluard

Le lien Piétons-cycles entre rue Eluard et Av de Belledonne est pertinent...

Mais il faut vivement modifier les extrémités des rampes qui sont à la hauteur de la tête des enfants.

Le balisage sur l'entrée de l'avenue de Belledonne est à finir pour avertir les cycles.



Cet endroit a été un temps fort dans nos échanges. Une personne de ce quartier, contrainte d'utiliser la RN 90 pour accéder au lotissement, a fait de très vives critiques sur la non-réalisation de la continuité de la piste.

Il serait grand temps que la commune et l'association *Trait d'Union* aient des relations apaisées afin de conclure à une réalisation de ce prolongement piétons/cycles pertinent et attendu par tous.



L'avenue de Belledonne, non revue ...., est une réalisation agréable à regarder mais pas à pratiquer, ni à pied ni à vélo, malgré les consultants et la concertation des riverains.



Espace de 1,5m seulement séparé de 1.3 m parfois coté riverain et de 1,1m coté route ; cheminement en pavé dit japonais de 2.3 m à 3 mètres utilisable par personne, ni piétons, poussette, cycle ; parfois détérioré par les riverains, encombré de poteau ....





Possibilité de le convertir en piste cyclable ??



L'avenue de Belledonne se termine par le Rond Point Belle Etoile avec des cheminements (piétons / cycle?) qui donnent accès vers piscine, déchetterie, ou Casino.

L'espace volontairement piéton est mal entretenu ; un peu élargi, l'espace permettrait aux cycles de circuler avec identification par des pictogrammes.



La rue Ch. De Gaulle est équipée d'une vraie piste cyclable qui sera équipée d'un trottoir. Mais la sortie sur l'avenue de Belledonne tient du gymkhana pour les cycles, la sortie sur l'Av. Croizat est encombrée de poteau ? La chicane sur l'Av. Croizat sécurise la jonction sur la rue ; l'ensemble sera modifié pour

mieux traverser l'avenue.







## Remarques générales:

Sur notre commune, initié et réalisé par les responsables de la Voirie et des services techniques, il y a un réseau dense, et couvrant toute la surface communale, de pistes piétons / cyclables. Il y a de belles réalisations.

L'axe Nord/sud dédié cyclable propose une liaison géographie intéressante ; Lumbin pourra poursuivre sur son territoire, Bernin a commencé au-delà du Pont du Plâtre et l'axe peut se poursuivre sur St-Nazaire ; Crolles doit équiper la rue de la Bouverie aussi et clore la liaison sur le Coteau ...

Mais dans l'ensemble, le flux piéton/cycle n'est pas matérialisé rendant illégale la circulation d'un cycle même courtois ..... Malgré parfois la largeur importante de l'espace.

L'axe Rond Point des Ayes, du Rafour, Pont sur l'Isère n 'est pas homogène :

- Rive gauche puis rive droite au niveau des pompiers, puis rive gauche pour passer le pont de l'autoroute ?

De nombreux disfonctionnements discréditent ces pistes et espaces malgré un réel effort de création. Nous suggérons d'équiper les services de police de cycles électriques pour surveiller les voies piétons/cycles (ce que nous avons fait); la circulation en vélo donne une démarche positive de proximité par sa discrétion et l'on remarque énormément de détails, beaucoup plus que dans la voiture de service.

Les parkings à vélo doivent être attractifs et sécurisants ; le mobilier actuel offre un service minimum, parfois fatal aux roues.

Des améliorations sur les vitres des abris bus sont vivement souhaitables, ainsi qu'un meilleur balisage au sol.

Des parkings implantés près de certains arrêts de bus pourraient servir de stationnement relais.

De nombreux axes n'ont été revus, faute de temps, dont l'accès au pôle industriel Crolles/Bernin.

De graves disfonctionnements existent, illustrés dans des courriers et échanges avec les élus. Certains aménagements proposés sont d'un coût minime, les emprises au sol sont déjà créées.

L'industriel local et non une association, ajoute peut-être de la confusion aux réalisations demandées.

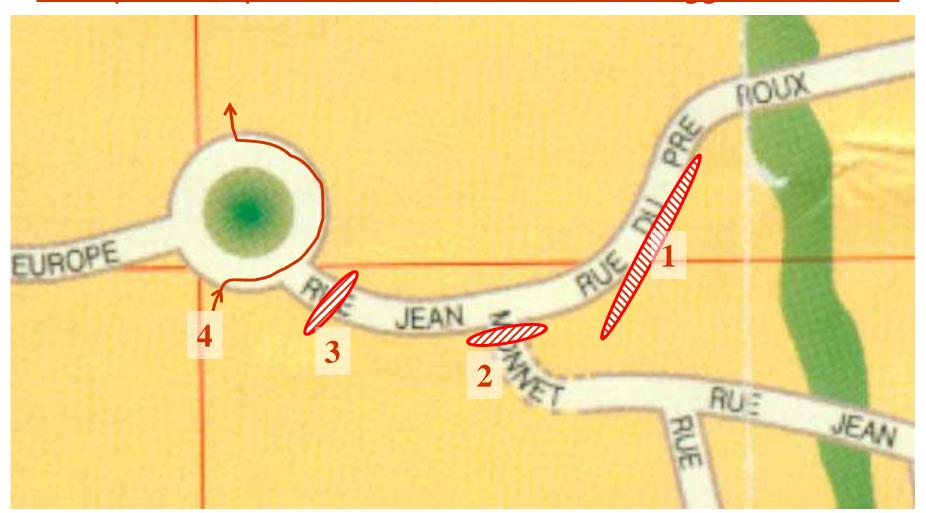
La liaison sur le site industriel de Bernin présente une vue d'ensemble positive.

Nous tenons par nos critiques fermes et constructives continuer à échanger avec les services techniques et les élus.

Nous remercions très vivement la présence des services techniques, les nombreux élus et les citoyens de Crolles.

<u>Annexe supplémentaire:</u>

<u>Piste piétons/cycle Pré Roux/Jean Monnet: Suggestions 1 à 4</u>



## <u>Annexe supplémentaire:</u> <u>Piste piétons/cycle Pré Roux/Jean Monnet: Suggestions 1 à 4</u>

1- Le chemin cyclable situé au bout de la rue du Pré Roux (en face de l'entrée Crolles 2) est occupé par les voitures lorsque les séparations plastiques (rouge et blanche) sont déplacées à chaque forte pluie.

<u>Suggestion</u>: prolonger la piste piétons/cycles sud de la rue du Pré Roux en l'isolant du parking/terrain vague afin d'empêcher le stationnement des véhicules sur cette piste.

**2-** La jonction Jean Monnet/Pré Roux est maintenant ouverte à la circulation des Bus : il n'existe ni passage piéton, ni passage cyclable. Il existe une possibilité pour que les voitures empruntent la voie réservée aux bus.

<u>Suggestion</u>: Y créer un passage piétons/cycles. Y ajouter un obstacle franchissable par les bus uniquement.

**3-** Au niveau du nouvel arrêt de bus (direction Bernin >> Crolles) de la ligne Express TransIsère, il n'existe pas de passage piéton permettant aux usagés de traverser la rue Jean Monnet pour accéder à l'entrée de ST.

Suggestion : Créer un passage piéton et aménager un accès piéton vers l'entrée du site.

**4-** Au niveau du rond point ST, il n'existe pas de voie cyclable permettant l'accès à l'entrée du site ST. La traversée du rond point par les vélos est devenue plus difficile depuis l'ouverture du quart échangeur de Bernin.

<u>Suggestion</u>: Baliser une entrée de la piste cyclable vers le rond point. Définir une zone cyclable sur le rond-point.